

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 20 janvier 2016

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 20 janvier 2016 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Piszar	maire	Barnston-Ouest (M)
Luc Marcoux	conseiller	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 25 novembre 2015
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Élaboration d'un plan d'intervention er infrastructures routières locales (PIIRL)
 - 4.2.2 Neil and Louise Tillotson Fund of the New Hampshire Charitable Foundation Une région attractive pour la main d'oeuvre

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Amélioration de l'habitat Autorisation à débourser
- 5.4 FQM Cotisation annuelle
- 5.5 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.5.1 Affectation des soldes non utilisés Exercice financier 2015 Appropriation de surplus affectés Catégorie de fonctions « Aménagement »
 - 5.5.1.1 Fête régionale de la famille
 - 5.5.1.2 Fonds de cours d'eau



- 5.5.1.3 Planificateur ÉLÉ 5.5.1.4 Fonds social des employés de la MRC
- 5.5.2 Appropriation de surplus à des fins budgétaires Prévisions budgétaires 2016
- 5.5.3 Transfert du surplus accumulé de la catégorie de fonctions « Projets spéciaux » appartenant à la catégorie de fonctions « Agent de loisir régional »
- 5.5.4 Affectation des surplus accumulés 5.5.4.1 Département « Tillotson » 5.5.4.2 Département « Collecte sélective »
- 5.5.5 Création de surplus accumulé affecté Développement économique

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Suivi annuel des constructions résidentielles Article 59 LPTAA
- 6.2 Déclaration de compétence de la MRC Vidange, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques État de la situation
- 6.3 RénoRégion
 - 6.3.1 Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat afin d'introduire le programme RénoRégion Signature
 - 6.3.2 Établissement de la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible
 - 6.3.3 Contrat de service relatif à l'application des programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile Signature
- 6.4 Consultation sur le projet de Schéma d'aménagement et de développement Compte rendu
- 6.5 Abattage d'arbres Règlement de contrôle intérimaire
- 6.6 Bornes de recharge Voitures électriques
- 6.7 Fonds de développement de la MRC (Pacte rural)
 - 6.7.1 Projets locaux
 - 6.7.2 Projets territoriaux

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement modifiant le règlement n° 2-313 (2015) Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton
- 7.2 Règlement modifiant le règlement n° 2-316 (2015) Règlement ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook, à l'exclusion de la municipalité de Compton
- 7.3 Règlement édictant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 7.4 Règlement de contrôle intérimaire sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.6 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VIII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.7 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016
- 8.8 Règlement instituant un Comité consultatif en culture au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Décret Mise à jour de la population de la MRC
- 9.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 9.3 Journées de la persévérance scolaire 15 au 19 février 2016
- 9.4 Acte de cession aux adjudicataires Canton de Stanstead, Circonscription foncière de Stanstead – Municipalité de Stanstead-Est
- 9.5 Responsabilité des élus

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 13 janvier 2016
- 10.2 Compte-rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 16 décembre 2015
- 10.3 Compte-rendu du Comité Aménagement du 7 décembre 2015



10.4 Compte-rendu du Comité consultatif agricole (CCA) du 9 décembre 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 13 janvier 2016
 - 11.1.1 Appui à la MRC des Maskoutains Dénonciation concernant le traitement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques des dossiers relatifs à la gestion des cours d'eau
- 11.2 Comité consultatif agricole (CCA) du 9 décembre 2015
 - 11.2.1 Orientation préliminaire de la CPTAQ Sentiers récréatifs de Forêt Hereford Inc.

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 FQM-Bulletin Contact du 8 décembre 2015
 - 13.4.2 Services de présence-surveillance

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Henri Pariseau est absent lors de l'ouverture. L'aménagiste, Monsieur Philippe Brault est présent lors de l'ouverture pour présenter le projet de Schéma d'aménagement et de développement durable. De même Madame Josiane Bergeron, coordonnatrice du Projet partenaires pour la réussite éducative est présente lors de la discussion sur les journées de la persévérance scolaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler

Monsieur Henri Pariseau se joint aux délibérations du conseil de la MRC. Il est 19h37.



CM2016-01-01

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec (*L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion **APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2016-01-02

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2015

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 25 novembre 2015 et n'en requièrent pas lecture ;



SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 25 novembre 2015, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Les discussions se poursuivent avec le ministère et BPR Infrastructure Inc. afin d'adopter dans les prochaines semaines une version finale du Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Coaticook incluant le rang 9. La confirmation écrite que les modifications sont suffisantes se fait attendre.

4.2.2 NEIL AND LOUISE TILLOTSON FUND OF THE NEW HAMPSHIRE CHARITABLE FOUNDATION – UNE RÉGION ATTRACTIVE POUR LA MAIN D'OEUVRE

La MRC recevait le 23 décembre la confirmation que le projet d'attractivité de la région et de rétention de main d'œuvre était accepté pour une aide financière de 296 740 \$ sur 3 ans par la Neil et Louise Tillotson Fund of the New Hampshire Charitable Foundation.



5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 667 126,77 \$ payés au 25 novembre 2015 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2016-01-03

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 92 558,72 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 92 558,72 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

VOIL		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, pour les mois de novembre et décembre, comme ici au long reproduit.

CM2016-01-04

5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que les dossiers P-1222616, P-1138594, P-1222605 et P-1222782 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec furent analysés et jugés admissibles ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans les dossiers précités du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



CM2016-01-05

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.4. **FQM - COTISATION ANNUELLE**

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités de la MRC de Coaticook à renouveler leur adhésion à son organisme pour l'exercice financier 2016;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse **APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- de renouveler l'adhésion des municipalités de la MRC, sauf la Ville de Coaticook, à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2016, à raison d'un montant de 12 470,98 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus);
- d'affecter et d'engager le crédit net de 12 470,98 \$ dans la catégorie de fonctions «Fédération québécoise des municipalités, administration générale, cotisation FQM» à cet effet ;
- de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2016, à raison d'un montant de 400 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus);
- d'affecter et d'engager le crédit net de 419,95 \$ dans la catégorie de fonctions «Fédération québécoise des municipalités, administration générale, cotisation FQM» à cet effet ;
- de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	6,11		
Bernard Vanasse	7	33,25		
Martin Saindon	2	7,29		
Richard Belleville	1	2,98		
Réjean Masson	1	4,79		
Gérard Duteau	2	6,92		
Benoît Roy	1	5,00		
Henri Pariseau	1	1,03		
Bernard Marion	2	5,27		
Gilbert Ferland	2	6,26		
Nathalie Dupuis	5	21,10		
TOTAL	26/26	100 %	0	0



5.5 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

5.5.1 AFFECTATION DES SOLDES NON UTILISÉS – EXERCICE FINANCIER 2015 – APPROPRIATION DE SURPLUS AFFECTÉS – CATÉGORIE DE FONCTIONS « AMÉNAGEMENT »

CM2016-01-06

5.5.1.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU que la MRC organise annuellement la fête régionale de la famille ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2015 de cette activité pour des éditions futures de l'événement ;

ATTENDU que le solde devant être réservé à la Fête au 31 décembre 2015 est de 1 425,64 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2015, de la Partie «I» à même le département «*Aménagement*» un montant de 1 425,64 \$ au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook.

VOTE

	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



CM2016-01-07

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.5.1.2 FONDS DE COURS D'EAU

ATTENDU que la MRC a procédé à la création d'un Fonds dédié aux travaux dans les cours d'eau ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2015 de ce fonds pour des travaux futurs ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Fonds de cours d'eau au 31 décembre 2015 est de 25 231,81 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2015, de la Partie «I» à même le département «*Aménagement*» un montant de 25 231,81 \$ au profit du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-08

5.5.1.3 PLANIFICATEUR ÉLÉ

ATTENDU qu'un planificateur familial Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) est distribué gratuitement à l'ensemble des familles ayant un enfant d'âge préscolaire ou primaire du territoire de la MRC et ce, depuis 5 ans ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2015 de ce fonds pour des parutions et des dépenses futures au profit dudit outil ;



ATTENDU que le solde devant être réservé au Planificateur ÉLÉ au 31 décembre 2015 est de 1 235,87 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par le conseiller régional Luc Marcoux

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2015, de la Partie «I» à même le département «*Aménagement*» un montant de 1 235,87 \$ au profit du Planificateur ÉLÉ de la MRC de Coaticook.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-09

5.5.1.4 FONDS SOCIAL DES EMPLOYÉS DE LA MRC

ATTENDU qu'un fonds social des employés de la MRC de Coaticook fut créé ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2015 de ce fonds pour des dépenses futures au profit des employés de la MRC ;

ATTENDU que le solde devant être réservé au Fonds social au 31 décembre 2015 est de 518,45 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2015, de la Partie «I» à même le département «*Aménagement*» un montant de 518,45 \$ au profit du Fonds social des employés de la MRC de Coaticook.



VOTE

	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-10

5.5.2 APPROPRIATION DE SURPLUS À DES FINS BUDGÉTAIRES – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

Appropriation du surplus accumulé par département

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «*Aménagement*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «Sécurité publique» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 6 667 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «Développement culturel» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 4 828 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «*Centre de tri*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 252 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «*Développement économique*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de $6\,000\,\$$:



ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «Abattage d'arbre» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 9 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «Plans & règlements» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 900 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «*Agent loisir*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «*Fédération québécoise des municipalités*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 1 758 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «Ventes pour taxes» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 2 482 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 du département «*Protection contre les incendies*» telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus accumulé, pour un montant de 23 932 \$;

Appropriation du surplus affecté

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «Famille» d'un montant de 5 000 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «*Planificateur*» pour un montant de 205 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «Fonds social» pour un montant de 776 \$;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016 telles que votées par le conseil de la MRC prévoient l'appropriation du surplus affecté pour le projet «Cours d'eau» pour un montant de 15 259 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion **APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'approprier les surplus libres accumulés de 2015 pour les montants tels que décrits à la présente, pour un total de 108 819 \$ et de s'approprier un surplus affecté d'un montant total de 21 240 \$ pour les montants tels que décrits à la présente, pour un grand total de 130 059 \$ pour équilibrer les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2016.



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-11

5.5.3 TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA CATÉGORIE DE FONCTIONS « PROJETS SPÉCIAUX » APPARTENANT À LA CATÉGORIE DE FONCTIONS « AGENT DE LOISIR RÉGIONAL »

ATTENDU que la MRC de Coaticook doit tenir une comptabilité distincte pour le programme des Saines habitudes de vie ;

ATTENDU que dans le département «Projets spéciaux» est inclus l'agent de loisir régional et que celui-ci sera transféré dans le département «Aménagement» ;

ATTENDU que le surplus accumulé au 31 décembre 2015 pour l'agent de loisir régional est de 21 173,39 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de transférer les revenus et dépenses de l'agent de loisir régional dans le département «Aménagement» et de transférer le surplus accumulé au montant de 21 173,39 \$ appartenant à l'agent de loisir régional au surplus accumulé de «Aménagement».



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.5.4 AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS

CM2016-01-12

5.5.4.1 DÉPARTEMENT « TILLOTSON »

ATTENDU que le département Fondation Tillotson a généré un excédent accumulé au 31 décembre 2014 de 50 976,98 ;

ATTENDU que la Fondation Tillotson a remis plus de subventions que le montant versé à la MRC au cours de l'exercice 2015, en tenant compte de l'excédent cumulé ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'affecter, un montant de 15 124,97 \$ à même l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2014 dans le département «*Tillotson*» pour combler le déficit de l'exercice 2015.

VOIL					
	POUR		CONTRE		
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)	
Johnny Piszar	2	3,13			
Luc Marcoux	19	48,78			
Bernard Vanasse	7	17,03			
Martin Saindon	2	3,73			



Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-13

5.5.4.2 DÉPARTEMENT « COLLECTE SÉLECTIVE »

ATTENDU que la municipalité de Compton et la Ville de Coaticook ont démontré le désir de se retirer du service de collecte collective au 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU que la MRC de Coaticook doit procéder à la distribution des surplus accumulés par ces 2 municipalités au 31 décembre 2015 soit 5 067,89 \$ à la municipalité de Compton et 3 565,41 \$ à la Ville de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'affecter, un montant de 8 633,30 \$ à même l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2015 dans le département «Collecte sélective» pour procéder au remboursement de la municipalité de Compton et de la Ville de Coaticook.

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-14

5.5.5 CRÉATION DE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a choisi de mettre fin à l'entente de gestion entre le CLD de la MRC de Coaticook et la MRC de Coaticook à la suite de l'adoption de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour de l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

ATTENDU que lors du transfert des actifs nets du CLD à la MRC de Coaticook, certains surplus accumulés au CLD ne doivent pas être intégrés dans le surplus général du CLD, mais réservé à même le département de développement économique de la MRC, tels : Économie sociale, Nouveaux Entrepreneurs, Jeunesse et Diversification ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson **APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de créer les surplus accumulés suivants à même le surplus généré au 31 décembre 2015 dans le département de «développement économique» de 181 743,03 \$, comme suit :

Économie sociale : 87 839 \$;

Nouveaux Entrepreneurs: 19 000 \$;

Diversification: 12 264 \$;Jeunesse: 19 702,08 \$;

pour un surplus libre de 37 937,95 \$.

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		



Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

CM2016-01-15

6.1 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES – ARTICLE 59 LPTAA

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire* et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à porter collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection* du territoire et des activités agricoles.

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		



Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-16

6.2 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC, VIDANGE, TRANSPORT, DISPOSITION ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – ÉTAT DE LA SITUATION

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signifié aux municipalités locales son intention de déclarer sa compétence en adoptant une résolution spécifique à cet effet, tel que prévu à l'article 678.0.2.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU que la municipalité de Compton avait indiqué son opposition à la déclaration de compétence par la MRC de Coaticook à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire, aux termes de sa résolution 147-2015-05-12;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a pris acte de la décision de Compton ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déclaré compétence relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire et adopté le règlement 2-313 (2015) à cet effet le 19 août 2015;

ATTENDU que puisqu'il s'agit d'une compétence relativement à tout ou partie du domaine de la gestion des matières résiduelles, une municipalité locale ne peut exercer le droit de retrait prévu à l'article 188 (3) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une fois la compétence déclarée;

ATTENDU que la municipalité de Compton a demandé à la MRC d'exercer compétence sur son territoire à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire, aux termes de sa résolution 347-2015-12-08 transmise le 9 décembre 2015 ;

ATTENDU que la municipalité de Compton souhaite toutefois que le début de la vidange systématique s'effectue en 2018 sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité de Dixville a indiqué son refus à la vidange systématique sur son territoire, malgré la déclaration de compétence par la MRC de Coaticook à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur son territoire, aux termes de sa résolution 2015-06-01/81 transmise par courriel le 9 décembre 2015 ;



ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-06-157, un processus d'appel d'offres public fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* et ainsi, la MRC de Coaticook a requis des soumissions pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques pour les municipalités de la MRC de Coaticook (à l'exclusion de Compton) ;

ATTENDU qu'une seule offre fut déposée, soit celle de Beauregard Fosses septiques Ltée ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-10-224, le contrat fut adjugé du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques pour les municipalités de la MRC de Coaticook (à l'exclusion de Compton) au seul fournisseur ayant déposé une offre conforme, soit Beauregard Fosses septiques Ltée au coût avant toutes taxes de 136,39 \$ par unité régulière (moins de 5 m³) vidangée sur une période de 2 ans, pour une évaluation de 2 877 fosses potentielles pour l'ensemble du territoire à l'exclusion de Compton ;

ATTENDU que le nombre de fosses potentielles pour l'ensemble de la MRC en excluant Dixville et en ajoutant Compton serait de 3 571 par cycle complet ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) la MRC pourrait s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé, sans toutefois changer les autres obligations, puisqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- d'acquiescer à la demande de la municipalité de Compton d'exercer la compétence de la MRC sur son territoire à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques;
- de ne plus exercer la compétence de la MRC sur le territoire de la municipalité de Dixville à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques ;
- de modifier le règlement n° 2-313 (2015) «Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton» ainsi que le règlement n° 2-316 (2015) «Règlement ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook, à l'exclusion de la municipalité de Compton» en modifiant le territoire à desservir afin de donner plein effet à la présente résolution ;



de confier également le mandat à la direction générale de discuter avec Beauregard Fosses septiques Ltée, le seul soumissionnaire conforme aux termes du processus d'appel d'offres public pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques afin de vérifier si une diminution des coûts est possible en tenant compte du nouveau potentiel de fosses et de l'accréditation future des installations de la Régie des déchets solides de la région de Coaticook pour le traitement des boues.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.3 RÉNORÉGION

CM2016-01-17

6.3.1 MODIFICATION À L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT AFIN D'INTRODUIRE LE PROGRAMME RÉNORÉGION - SIGNATURE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a conclu une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat :

ATTENDU que l'article 9.3 de cette entente en permet la modification en tout temps du consentement des parties ;

ATTENDU l'introduction du programme RénoRégion ayant pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à faibles ou modestes revenus qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger des défectuosités majeures que présente leur résidence



ATTENDU que ce programme vise à remplacer les programmes RénoVillage et Réparations d'urgence (PRU) ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU

- d'autoriser la signature de la modification à l'entente conclue avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat par le préfet et le directeur général de la MRC de Coaticook;
- de faire parvenir copie de la présente résolution à la Société d'habitation du Québec, ainsi que les documents nécessaires afin de pouvoir livrer le programme RénoRégion sur le territoire de la MRC.

VOTE

VOIE	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-18

6.3.2 ÉTABLISSEMENT DE LA VALEUR UNIFORMISÉE MAXIMALE D'UN BÂTIMENT ADMISSIBLE

 $\pmb{\mathsf{ATTENDU}}$ que la MRC de Coaticook est autorisée à établir la valeur maximale des immeubles au programme d'aide RénoRégion, et ce jusqu'à concurrence de 100 000 \$, excluant la valeur du terrain ;



ATTENDU la flambée de l'évaluation des immeubles au cours des dernières années ;

ATTENDU qu'il est opportun d'établir la valeur uniformisée maximale admissible à 100 000 \$ afin de faire profiter un maximum de la population du programme RénoRégion ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'établir la valeur uniformisée maximale admissible au programme d'aide RénoRégion pour tous les immeubles admissibles à 100 000 \$ pour le territoire de la MRC de Coaticook.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-19

6.3.3 CONTRAT DE SERVICE RELATIF À L'APPLICATION DES PROGRAMMES D'AIDE À LA RÉNOVATION ET À L'ADAPTATION DE DOMICILE - SIGNATURE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a accepté d'appliquer les programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

ATTENDU que Monsieur Pierre Laliberté est un inspecteur accrédité par la SHQ pour l'application desdits programmes ;

ATTENDU que Monsieur Laliberté assure la livraison des divers programmes de la SHQ sur le territoire de la MRC depuis de nombreuses années ;



ATTENDU l'introduction du programme RénoRégion ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'entente signée en mars 2008 avec Monsieur Laliberté afin d'y inclure le nouveau programme ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un contrat de service relatif à l'application des programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation à domicile à intervenir avec Monsieur Laliberté et en fait sien comme ici au long reproduit :

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse **APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer le contrat de service relatif à l'application des programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation à domicile avec Monsieur Pierre Laliberté, et ce, au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.4 CONSULTATION SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – COMPTE-RENDU

Le 14 janvier dernier, se tenait à l'Hôtel de ville de Coaticook une préconsultation des élus, directeurs généraux et inspecteurs des municipalités locales avec la présentation d'une version préliminaire du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement durable. Certains aspects sont discutés par le conseil de la MRC, dont la création d'un corridor commercial et industriel régional ainsi qu'une zone d'expansion commerciale et industrielle.



L'ouverture et le prolongement de rue hors du périmètre urbain dans l'affectation forestière au nord du Lac Wallace à Saint-Herménégilde ainsi que les limites du périmètre d'urbanisation de Dixville. L'aménagiste, Monsieur Philippe Brault apportera des modifications avant l'adoption du projet de schéma d'aménagement et de développement durable.

6.5 ABATTAGE D'ARBRES – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Le conseil de la MRC a discuté de la réglementation sur l'abattage d'arbres l'automne dernier en marge de la rédaction du Schéma d'aménagement et de développement durable. De plus, divers comités de la MRC en ont également discuté et étudié diverses possibilités. En vertu de l'article 79.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le «conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, régir ou restreindre sur tout ou partie du territoire de la municipalité régionale de comté la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.» Le conseil a choisi de maintenir la réglementation sur l'abattage d'arbre à l'intérieur du schéma d'aménagement. Celle-ci sera donc traduite dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales pour être opposable aux citoyens. Lors des consultations, ce sujet a été longuement discuté et fait consensus. Le projet de schéma a toutefois encore beaucoup d'étapes à franchir avant d'être en vigueur. Le conseil souhaite profiter du consensus sur la réglementation proposée à l'égard de l'abattage d'arbres dans le nouveau schéma en appliquant d'ores et déjà cette réglementation au moyen d'un règlement de contrôle intérimaire. Un règlement de contrôle intérimaire permet pendant le temps nécessaire à l'élaboration, à la modification ou à la révision des outils de planification, dont le schéma d'aménagement d'appliquer certaines mesures. Ainsi, dès l'entrée en vigueur du RCI, les mesures édictées deviennent opposables aux citoyens.

6.6 BORNES DE RECHARGE – VOITURES ÉLECTRIQUES

Une rencontre dans le cadre du projet de «Circuit électrique» a eu lieu le 7 janvier dernier à la MRC. Renaud Cloutier, Chef – relations d'affaires, Circuit électrique pour Hydro-Québec a présenté le portrait de la situation sur l'électrification des transports au Québec. Le Circuit électrique compte 576 bornes de service dont 29 à recharge rapide (objectif d'un total de 725 bornes au 31 décembre 2016). Il est présent dans 120 villes de 16 régions administratives et compte près de 8 000 membres. Le Circuit électrique a plusieurs bornes à Magog et Sherbrooke. Toutefois, il n'y a aucune borne à recharge rapide à Sherbrooke dans le moment. Plusieurs municipalités ont confirmé leur intérêt à se joindre au Circuit électrique. Le conseil de la MRC demande à la direction générale de réunir les municipalités intéressées autour d'une même table au sein d'un comité de travail afin d'étudier les stratégies de déploiement sur le territoire, les demandes de financement (local ou régional), une possibilité de promotion commune, etc.

6.7 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC (PACTE RURAL)



CM2016-01-20

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.7.1 PROJETS LOCAUX

ATTENDU que trois (3) projets locaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (anciennement le Pacte rural) ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 40 798 \$ comme ci-après décrite :

Municipalité de Martinville - Parc linéaire	14 916 \$
Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton - Parc de voisinage	15 032 \$
Municipalité de Saint-Herménégilde - Plage du lac Wallace	10 850 \$

Total projets locaux 40 798 \$

- de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook en tenant compte des recommandations du comité d'analyse;
- d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC;
- d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions des protocoles.

	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		



Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-21

6.7.2 PROJETS TERRITORIAUX

ATTENDU que cinq (5) projets territoriaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (anciennement le Pacte rural) ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

d'entériner les projets territoriaux présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 34 360 \$ comme ci-après décrite :

Total projets territoriaux	34 360 \$
Pavillon des Arts et de la Culture - Pièces de théâtre pour clientèle scolaire	5 000 \$
Écono Plus (Coopérative de travail) - Marché d'alimentation communautaire	4 000 \$
Croquarium - Ensemble, nourrir l'avenir	0\$
Corporation touristique régionale de Coaticook - Modernisation de l'Accueil touristique	15 000 \$
COGESAF - Cartographie des milieux humides	10 630 \$

- de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et les promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Pacte rural, en tenant compte des recommandations du comité;
- d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC;
- d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions desdits protocoles.



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-313 (2015) – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES PAR LA MRC DE COATICOOK EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RELATIVEMENT À LA VIDANGE, AU TRANSPORT, À LA DISPOSITION ET AU TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK, À L'EXCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le «Règlement n° 2-313 (2015) concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton» afin d'exclure la municipalité de Dixville et d'y inclure la municipalité de Compton sera présenté au conseil de la MRC.



7.2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-316 (2015) – RÉGLEMENT AYANT **POUR OBJET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES SUR** TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC DE COATICOOK. À L'EXCLUSION DE MUNICIPALITÉ DE COMPTON

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Marion qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le «Règlement n° 2-316 (2015) ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Coaticook, à l'exclusion de la municipalité de Compton» afin d'exclure la municipalité de Dixville et d'y inclure la municipalité de Compton sera présenté au conseil de la MRC.

7.3 RÈGLEMENT ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Piszar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'édicter le nouveau Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) sera présenté au conseil de la MRC.

7.4 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement en vertu des articles 62 à 68 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ayant pour effet d'interdire certaines activités d'abattage d'arbre sera présenté au conseil de la MRC afin d'encadrer, sur tout le territoire de la MRC, l'abattage d'arbre particulièrement pour des fins de mise en culture.

8.0 RÈGLEMENTS

CM2016-01-22

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES **MODALITÉS** DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA **QUOTE-PART DES** DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-061 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;



ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «I» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2016 ;

ATTENDU que la Partie «I» comprend les catégories de fonctions suivantes : «Aménagement», «Législation», «Projets spéciaux», «Sécurité publique», «Développement culturel», «Centre de tri», «Promotion économique», «Abattage d'arbres», «Évaluation» et «Transport collectif» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement 3-061 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-061 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



CM2016-01-23

8.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-062 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «II» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2016 ;

ATTENDU que la Partie «II» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Plan et règlements» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion **APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Piszar

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement 3-062 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-062 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

TOTE				
	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		



Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-24

8.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-063 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «III» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2016 ;

ATTENDU que la Partie «III» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Agent de loisirs» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Luc Marcoux **APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement 3-063 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-063 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-25

8.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-064 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «IV» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2016 ;

ATTENDU que la Partie «IV» comprend les catégories de fonctions suivantes : «Fédération québécoise des municipalités (FQM)», «Vente pour taxes», «Repères géodésiques», et «Plastiques agricoles» ;



SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville **APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement 3-064 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-064 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

VOIL		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-26

8.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-065 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;



ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «VII» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2016 ;

ATTENDU que la Partie «VII» comprend les catégories de fonctions suivantes : «*Incendie*» et «*Fosse septique*»;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland **APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement 3-065 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-065 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.6 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VIII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-066 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VIII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «VIII» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2016 ;

ATTENDU que la Partie «VIII» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Collecte sélective» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement 3-066 (2016) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VIII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2016 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-066 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

	POUR		POUR CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		



Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-28

8.7 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-067 (2016) «Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2016» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la délégation faite au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook, pour l'année 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse **APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement 3-067 (2016) «Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2016» tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-067 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-29

8.8 RÈGLEMENT INSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN CULTURE AU SEIN DE LA MRC DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-317 (2016) «Règlement instituant un Comité consultatif de la culture au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU que le conseil accorde une dispense de lecture, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation ;

ATTENDU que la secrétaire en rappelle toutefois l'objet du règlement soit la création d'un Comité consultatif de la culture au sein de la MRC qui sera composé de 8 membres avec droit de vote et dont le mandat principal consiste à fournir son expertise au conseil de la MRC de Coaticook quant à l'application de la politique culturelle de la MRC, à l'élaboration du plan d'action de l'Entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications, et à tous autres programmes de financement territorial visant la culture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson **APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion



IL EST RÉSOLU

- d'approuver et adopter le règlement 2-317 (2016) «Règlement instituant un Comité consultatif de la culture au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement» tel que présenté;
- d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-317 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

VOIE		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1. DÉCRET – MISE À JOUR DE LA POPULATION DE LA MRC

Le décret indiquant la mise à jour de la population au 31 décembre 2015 est déposé à titre d'information. La population de la MRC servant à divers calculs est donc fixée à 18 933, soit une augmentation de 2 personnes. Le nombre de votes total pour le conseil est toujours de 45. Les municipalités conservent le même nombre de votes.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson **APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU que le conseil de la MRC de Coaticook prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2016.

VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

Madame Josiane Bergeron, coordonnatrice du projet Partenaires pour la réussite éducative explique la situation du décrochage scolaire en Estrie et invite les municipalités à encourager les jeunes de leur milieu, de publiciser les histoires positives (héros de persévérance), de porter fièrement le ruban vert et blanc ainsi que de faire connaître les gestes posés au info@reussiteeducativeestrie.ca. Un drapeau de la persévérance scolaire sera hissé à la MRC et un autre remis à l'une des municipalités.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.3 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 15 AU 19 FÉVRIER 2016

ATTENDU que l'Estrie travaille depuis 2006, *via* la Table estrienne de concertation inter-ordres en éducation (TECIÉ) et son projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes, et ce, à tous les ordres d'enseignement ;

ATTENDU que ce travail porte fruit, ainsi au cours de la dernière année, et ce, pour l'ensemble des commissions scolaires de la région, le taux de décrochage s'est arrêté pour la $1^{\text{ère}}$ fois, sous la barre des 20%;

ATTENDU qu'il n'en demeure pas moins que certains jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

ATTENDU que dans cette perspective, le projet PRÉE tient pour une septième édition, les **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, lesquelles auront lieu du 15 au 19 février 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- de témoigner de la solidarité régionale entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire en désignant les dates du 15 au 19 février 2016 comme **Journées de la persévérance scolaire** sur le territoire de la MRC de Coaticook;
- de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook ainsi qu'à la Table estrienne de concertation inter-ordres en éducation.

VOTE

	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		



Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-32

9.4. ACTE DE CESSION AUX ADJUDICATAIRES - CANTON DE STANSTEAD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD - MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

ATTENDU la demande de James Dolloff à l'effet de lui céder l'immeuble qui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2014, soit une partie du lot 877 du canton de Stanstead, Circonscription foncière de Stanstead, dans la municipalité de Stanstead-Est, sans immeuble dessus construit, ni numéro civique sur la route 143 à Stanstead-Est (Québec) JOB 3E0;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Jean-Philippe Gérin, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU la demande d'André Viens à l'effet de lui céder les immeubles qui furent adjugés lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2014, soit des parties des lots 841, 845, 846, 847, 849, 987 et 988, tous du canton de Stanstead, Circonscription foncière de Stanstead, dans la municipalité de Stanstead-Est, sans immeuble dessus construit, ni numéro civique sur le chemin Boynton à Stanstead-Est (Québec) JOB 3E0;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant auxdits projets ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon **APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- d'approuver les projets de cession des immeubles tels que décrits à la présente, conformément aux directives de la greffière en faveur de Messieurs James Dolloff et André Viens et que les requérants acquittent l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi;
- d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à les signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit;
- de transmettre copie conforme de cette résolution aux conseillers juridiques des requérants.



VOTE

		POUR		CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-01-33

9.5 RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

ATTENDU la Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Piszar **APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU que les responsabilités des élus du conseil de la MRC seront partagées comme suit et ce jusqu'en novembre 2017, à moins d'une vacance :

Responsabilités	Comité(s) et Organisme(s)	Élu
Responsable des dossiers «Cours d'eau»	Comité de gestion de l'eau COGESAF	Johnny Piszar
Responsable des dossiers «Aménagement»	Comité Aménagement	Bertrand Lamoureux
Responsable des dossiers «Culturels»	Table de concertation culturelle Comité consultatif de la culture	Nathalie Dupuis
Responsable du dossier «Transport»	Représentant de la MRC à Acti-Bus Comité Transport	Martin Saindon
Responsable des dossiers «Matières résiduelles»	Comité sur les matières résiduelles Représentant de la MRC à la Régie de tri (Récup-Estrie)	Richard Belleville
	Substitut à la Régie de tri	Bertrand Lamoureux
Responsable des dossiers «Agricoles»	Comité consultatif agricole	Réjean Masson
	2º représentant du conseil de	Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Responsabilités	Comité(s) et Organisme(s)	Élu
•	la MRC au CCA	
	Représentant au CIARC/CRIFA Délégué Expo de la Vallée de la Coaticook	Gérard Duteau
Responsable des dossiers de «Sécurité publique»	Comité de sécurité publique (CSP) Comités (régional et technique) en sécurité incendie Table des intervenants d'urgence	Bernard Marion
Responsable des dossiers «Loisirs»	Carrefour Loisir Acti-Sports	Martin Saindon
Responsable des dossiers «Forêt»	Comité consultatif de la forêt privée (CCFP)	Henri Pariseau
	2° représentant du conseil de la MRC au CCFP	Richard Belleville
Responsable du dossier «Développement économique»	Comité de développement économique SOLIDE	Bertrand Lamoureux
Responsable du dossier «Fonds de développement territorial» (défunt Pacte rural)	Comité d'analyse	Bernard Vanasse
Responsable des dossiers à caractère social	Présidence de la Fête régionale de la famille Comité familles et aînés RQFA Délégué au Centre d'Action Bénévole (CAB)	Nathalie Dupuis
Responsable des dossiers «Tourisme»	Comité d'actions touristiques	Bernard Vanasse
	autres représentants du conseil de la MRC au comité d'actions touristiques	Bertrand Lamoureux Johnny Piszar
Délégué(e) à la SADC (à titre Table de concertation région	Nathalie Dupuis	
Délégué(e) à la Ressourcerie		Nathalie Dupuis
Responsable du tournoi de g	olf de la MRC	Bertrand Lamoureux

VOTE

	POUR			CONTRE
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 13 JANVIER 2016

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif (CA) du 13 janvier 2016.

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 16 DÉCEMBRE 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique (CSP) du 16 décembre 2015.

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 7 DÉCEMBRE 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité Aménagement du 7 décembre 2015.

10.4 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 9 DÉCEMBRE 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité consultatif agricole (CCA) du 9 décembre 2015.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 JANVIER 2016



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUI À 11.1.1 LA MRC DES **MASKOUTAINS** DÉNONCIATION CONCERNANT LE TRAITEMENT PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT **AUX** ET LA LUTTE DE **CHANGEMENTS CLIMATIQUES** DES **DOSSIERS RELATIFS À LA GESTION DES COURS D'EAU**

ATTENDU que la MRC des Maskoutains sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'il uniformise l'application des directives, règlements et lois à l'ensemble des régions administratives du Québec et obtenir une plus grande autonomie dans la gestion des projets d'entretien et d'aménagement de cours d'eau ;

ATTENDU l'accord de principe entériné le 20 février 1995 entre le ministère de l'Environnement et de la Faune, le ministère des Affaires municipales, l'Union des municipalités du Québec ainsi que l'Union des municipalités régionales de comté du Québec soustrayant l'obligation aux MRC d'obtenir un certificat d'autorisation afin d'entreprendre des travaux d'entretien de cours d'eau agricole ;

ATTENDU que cet accord s'accompagnait de la fiche technique n° 19 afin de préciser les exigences environnementales applicables à l'entretien des cours d'eau en milieu agricole ;

ATTENDU que cette fiche a été remplacée le 13 janvier 2012 par la Procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole et que les MRC sont tenues de la respecter ;

ATTENDU que beaucoup de projets des MRC sont des travaux d'entretien de cours d'eau qui ont forcément déjà fait l'objet de travaux d'aménagement ou d'entretien conformément à un acte règlementaire ;

ATTENDU qu'une nouvelle approche se dessine dans certaines MRC pour l'analyse des avis préalables, approche qui se traduirait par de nombreuses questions ou demandes de précisions en provenance du MDDELCC lors de l'étude des différents projets qui sont pourtant présentés sous la même forme qu'antérieurement et sans qu'aucun changement dans la procédure n'ait été apporté depuis 2012 ;

ATTENDU que ces demandes peuvent entraîner des démarches supplémentaires telles que la réalisation d'inventaires et d'études spécifiques, impliquant une augmentation des délais et surtout des coûts importants pour les citoyens afin de réaliser des travaux strictement d'entretien ;

ATTENDU que les MRC du Québec, indépendamment des régions administratives où elles sont localisées, ont toutes le même objectif, soit de rétablir le libre écoulement des eaux dans le respect des règles applicables ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'alléger et d'uniformiser le traitement des avis préalables déposés par les MRC de façon à remettre en perspective que les travaux projetés ne visent, dans une très grande proportion, qu'à remettre en état le libre écoulement des eaux dans le respect des conditions déjà identifiées par les responsables en place lorsque les travaux de ce genre étaient sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);



ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson **APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- d'appuyer la MRC des Maskoutains dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin qu'il uniformise l'application des directives, règlements et lois à l'ensemble des régions administratives du Québec et obtenir une plus grande autonomie dans la gestion des projets d'entretien et d'aménagement de cours d'eau.
- de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

	POUR		CONTRE	
NOMS	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 9 DÉCEMBRE 2015

CM2016-01-35

11.2.1 ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ - SENTIERS RÉCRÉATIFS DE FORÊT HEREFORD INC.

ATTENDU Forêt Hereford Inc. s'adresse à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 6,74 hectares pour aménager ou maintenir en place des sentiers de vélos de montagne ;



ATTENDU qu'elle requiert l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 4 519 m² pour aménager des sentiers pédestres ;

ATTENDU qu'elle requiert également l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 745 m² pour aménager de nouveaux stationnements destinés aux utilisateurs des sentiers ;

ATTENDU que le conseil prend en compte l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans ce dossier et en fait sienne comme si au long reproduite ;

ATTENDU que la CPTAQ autoriserait pour une période de 5 ans les demandes de Forêt Hereford mais demanderait qu'aucun aménagement permanent ne soit fait sur les superficies visées et qu'à l'échéance un rapport d'ingénieur forestier atteste du respect des conditions et identifie les problématiques reliées aux aménagements temporaires sur la propriété;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole (CCA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 9 décembre 2015;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion **APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de rencontre de Forêt Hereford Inc. avec la CPTAQ puisque les projets de développement récréotouristiques demandés ne peuvent avoir qu'une durée temporaire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Luc Marcoux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE



12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités. Il tient à féliciter toutes les personnes qui ont contribué au succès de la dernière édition de la Fête régionale de la famille. La région accueillera, ce vendredi, la ministre du Développement international et de la Francophonie, Marie-Claude Bibeau ainsi que le député provincial Guy Hardy dans le cadre d'une tournée de familiarisation des industries de la région à laquelle participeront une vingtaine d'immigrants. Les entreprises qui seront visitées sont : la Laiterie de Coaticook, le Groupe Cabico, les Tissus Geo. Sheard et Codet, Cette initiative aidera à propulser le plan d'attraction et de rétention de main d'œuvre que la MRC tentera de réaliser au cours des trois prochaines années. Il agira à titre de Président d'honneur de la prochaine édition du Relais pour la vie, le 11 juin prochain. L'objectif est de 116 000 \$. Il invite les élus à participer comme marcheur ou supporteur, ou autre.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers de loisirs indique que la rencontre de Carrefour loisirs se tiendra le 21 janvier prochain. Il invite les élus à faire la promotion de la semaine de relâche Wixx qui sera de retour à Saint-Malo du 29 février au 4 mars. Du plaisir garanti sous le thème du multiculturalisme!

Nathalie Dupuis, déléguée à la SADC indique que le plan de développement stratégique doit être soutenu par les partenaires et les municipalités locales. Au niveau des dossiers Famille et Aînés, elle souligne le succès de la dernière édition de la Fête régionale de la famille. Au niveau du CAB, un projet de rénovation de la façade devrait se concrétiser dans les prochains mois. La Guignolée des médias ainsi que la cuisine collective des fêtes ont eus de bons résultats, grâce à la générosité de la population. Le travailleur de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité en vue de favoriser leur accompagnement vers les ressources pertinentes de leur communauté est maintenant en poste afin de tenter de redonner aux personnes aînées le pouvoir d'agir sur leur destinée, il s'agit de Patrick Lajeunesse. Au niveau de la Ressourcerie des frontières, les prix seront revus à la baisse afin de favoriser un certain roulement et une diminution de l'inventaire. Une rencontre devrait avoir lieu avec les élus municipaux en avril prochain.

Gérard Duteau, délégué au CIARC indique que Félix Tubide est le nouveau directeur du CIARC.

Réjean Masson, responsable des dossiers «services policiers» indique que le Lieutenant Frédérick Pelletier a été confirmé par le ministre de la Sécurité publique comme directeur du poste de la SQ de la MRC de Coaticook le 23 décembre dernier.



Martin Saindon, responsable des dossiers de transport indique que les membres du CA d'Acti-Bus présenteront à la directrice une proposition pour le renouvellement de son contrat de travail. Un nouvel autobus fait partie des projets d'acquisition pour 2016.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers culturels indique que la Table de concertation culturelle tiendra prochainement son Lac-à-l'épaule annuel.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : l'embauche et l'accueil d'Étienne Lafortune, chargé de projet dans le cadre du PDZA, la transmission des dossiers de vente pour taxes à la Cour supérieure, la mise en place du nouveau programme RénoRégion de la SHQ, la préparation à la vérification comptable, la préparation de la grande simulation incendie, la préparation des questionnaires de cueillette d'informations pour le rapport annuel en incendie, l'adoption des projets de règlement de la révision d'urbanisme à Martinville et Stanstead-Est, quelques projets d'infrastructures municipales, préparation de la conférence de presse de la gestion des boues municipales, rapport sur la campagne d'échantillonnage d'eau, 2 permis d'abattage d'arbres (STH), organisation de la tournée industrielle et de familiarisation avec les immigrants, analyse des projets de l'appel à projets de décembre du fonds de développement, démarchage pour le déploiement du cellulaire et d'internet haute vitesse par la fibre optique, démarrage du comité des usagers sur le transport collectif, démarchage pour un projet de circuit électrique, plan d'action de saines habitudes de vie, préparation d'un mémoire pour la nouvelle politique sur l'inclusion sociale, identification des cimetières, réception des premières études de caractérisation des périmètres urbains, soutien au musée Beaulne pour les fouilles archéologiques, soutien à Waterville (camp de jour, parcs), inscriptions pour les activités d'Acti-Sports, soutien aux associations sportives, Bon départ pour l'hiver, démarchage pour une récurrence des subventions pour un fonds d'aide à la pratique sportive, début des plaisirs d'hiver, développement d'une thématique « entrepreneuriale » pour les SAE 2016, marchés de Noël, mise à jour du bureau d'accueil touristique, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 FQM – BULLETIN CONTACT DU 8 DÉCEMBRE 2015

La secrétaire dépose le bulletin d'information Contact de la FQM du 8 décembre 2015.

13.4.2 SERVICE DE PRÉSENCE-SURVEILLANCE

La secrétaire dépose l'information sur le nouveau service «Présencesurveillance sur demande» du Service d'aide domestique de la région de Coaticook.



14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.
15.0 CLÔTURE DE LA SESSION
L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h26.
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LE PRÉFET
En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du <i>Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)</i> .
Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 20 janvier 2016
Responsable des archives